

Recommandations pour la réalisation de la liste de courses demandée pour se présenter aux Tests d'Entrée Préalables à l'entrée en formation DE JEPS mention Canyonisme

Ces recommandations rédigées par les 3 CREPS, complètent le texte réglementaire ci-dessous et précisent les objectifs et les attendus de la liste et de l'entretien.

*Arrêté du 21 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 26 mai 2010 modifié portant création de la mention « canyonisme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »
[JORF n°0019 du 24 janvier 2024](#)*

Art. 4.-Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'[article R. 212-10-17 du code du sport](#) et aux articles A. 212-35, A. 212-36 et A. 212-52-1 de ce même code, sont les suivantes :

«-justifier de la réalisation en autonomie et l'analyse de vingt-cinq canyons au cours des cinq dernières années parmi deux types de roches encaissantes différentes dont :

«-dix canyons d'un niveau technique minimum V3 A3 II selon la classification établie conformément à l'[article L. 311-2 du code du sport](#) ;

«-cinq canyons d'un niveau technique A4 selon la classification établie conformément à l'[article L. 311-2 du code du sport](#) ;

«-cinq canyons d'un niveau technique V4 selon la classification établie conformément à l'[article L. 311-2 du code du sport](#) ;

«-cinq canyons d'un niveau technique V4A4 III selon la classification établie conformément à l'[article L. 311-2 du code du sport](#).

« Deux canyons d'une même rivière sont considérés comme une seule course.

« Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de :

« a) Un entretien d'une durée de trente minutes maximum au cours duquel le candidat démontre son expérience et sa pratique en autonomie du canyonisme sur la base d'un document support comprenant des éléments permettant de justifier la réalisation en autonomie et l'analyse des vingt-cinq canyons réalisés au cours des cinq dernières années, susmentionnés. »

La liste ne représente donc qu'un des éléments de l'épreuve. **L'entretien** valide la conformité de la liste (notamment par rapport aux cotations annoncées), vérifie son authenticité, et permet au candidat de commenter l'expérience acquise via la réalisation de cette liste et de démontrer un niveau d'autonomie suffisant.

Attention, la liste transmise par le candidat et retenue lors de l'inscription ne sera définitivement validée qu'à l'issue de l'entretien.

Concernant les cotations et les conditions de pratique

Le système de référence est actuellement l'échelle de cotation élaborée par la FFME et contenu dans le document suivant : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/04/Syst%C3%A8me-de-cotations-en-canyonisme.pdf>

Vous devez donc connaître les critères de cotation de ce référentiel et pouvoir justifier les cotations des canyons présents sur votre liste.

Pour les canyons comprenant un critère de niveau 4, privilégiez des canyons pour lesquels les cotations sont fondées sur plusieurs critères et en intégrant les conditions réelles de pratique (exemple : évitez de mettre le Chassezac pour lequel la cotation V4 repose sur un seul obstacle équipé à demeure, ou des A4 en débit très inférieur à l'étiage)

Les 5 canyons V4A4III (minimum) correspondent aux 5 canyons les plus complexes que vous avez réalisés.

Concernant la liste proprement dite

La liste déposée à l'inscription constitue le document support lors de l'entretien et doit donc impérativement respecter le format demandé.

La liste présentée constitue le minimum requis, il ne sera accepté aucun manquement au nombre de canyon et aux niveaux demandés.

Vous pourrez venir à l'entretien avec d'autres supports (book, photos, notes) pour présenter votre liste et votre expérience.

Concernant la localisation des canyons

Vous pouvez inclure dans la liste des canyons réalisés à l'étranger. Vous devrez utiliser le système de cotation FFME pour les coter. Nous vous conseillons de mettre au maximum 50% de canyons « classiques » réalisés en pays limitrophes (Espagne, Suisse, Italie) et maximum 20% de canyons « peu connus » réalisés dans d'autres pays*.

*topos et photos bienvenus

Pour les canyons réalisés en France, il est intéressant de présenter différents massifs en plus des 2 types de roches encaissantes différentes.

Concernant la période de réalisation

Tous les canyons doivent avoir été réalisés au moment du dépôt de la liste lors de l'inscription.

Ils doivent avoir été parcourus à une période où ils sont autorisés. Nous déconseillons de mettre sur la liste des canyons réalisés en conditions hivernales qui posent des questions de sécurité très spécifiques.

Pour justifier d'une expérience construite progressivement, nous conseillons de présenter une liste élaborée sur plusieurs années (maximum 5 dernières années) plutôt que lors des 6 derniers mois.

Concernant les temps de pratique

La réalisation de la liste vise à l'acquisition d'une expérience minimum avant l'entrée en formation. Le temps de pratique est un des indicateurs de l'expérience. Nous conseillons de mettre essentiellement dans la liste des parcours nécessitant au moins une demi-journée (>2h30) de pratique à une équipe de 3 ou 4 pratiquants expérimentés.

Privilégiez les canyons réalisés dans leur intégralité.

Rappel : « Deux canyons d'une même rivière sont considérés comme une seule course. ». Exemple : il n'est plus possible de lister Furon 1 et Furon 2 comptant pour 2 sorties. Le Furon 1 et le Furon 2 réalisés séparément ou à la suite sont considérés comme une seule course

Eviter de mettre sur votre liste des canyons très courts (temps de descente DC inférieur à 2h30).

Concernant l'autonomie

La liste doit traduire une pratique « autonome » en équipe de 2 minimum. Cela veut dire que vous êtes soit leader soit co-leader dans les différentes phases du canyon (préparation, organisation, lecture, choix des techniques, réchappe, etc.). A contrario, une sortie encadrée par un professionnel ou un moniteur fédéral ne peut être considérée comme relevant d'une pratique « autonome » pour un équipier.

05 juillet 2024

Benoît Darrieux Coordonnateur Formations Canyon CREPS Vallon Pont d'Arc

Nicolas Janel Coordonnateur Formations Canyon CREPS Montpellier

Pierre Jézéquel Coordonnateur Formations Canyon CREPS Aix en Provence